

leur que lui causaient des actes aussi condamnables. Les représentants du peuple, Bonet et Patrin, justement indignés, donnèrent l'ordre d'en poursuivre les auteurs. L'instruction renvoyée devant le tribunal de Privas, se termina plus tard par l'acquiescement des prévenus (1),

La constitution de l'an III venait d'être proclamée. Le pouvoir législatif devait résider dans le conseil des cinq-cents et dans celui des anciens. MM. Choyet-Lachance et M. Beraud furent élus par les électeurs choisis dans les assemblées primaires.

Les mœurs commençaient à s'adoucir. Une pétition, revêtue d'un grand nombre de signatures, fut rédigée à l'effet de rendre au culte l'église de Saint-Etienne; le conseil municipal la prit en considération et fit démolir les forges qui s'y trouvaient placées.

Le 17 pluviôse an IV (16 février 1796), l'administration reçut une nouvelle forme; M. Sauvage en devint le président. La fête du 10 août ne fut point célébrée, et des individus chantant l'*Hymne du Réveil du Peuple* furent incarcérés. La lutte continuait toujours entre les deux partis avec des chances alternatives, suivant les nouvelles reçues de Paris.

Le 28 ventôse an V (14 mars 1797), sous la triste administration du président provisoire Misson, le meurtre d'un volontaire amena une scène des plus déplorables chez un cabaretier de la rue Saint-Jean, Verrier, dit *Bannar*, ancien membre du comité révolutionnaire. Plusieurs individus furent tués. L'officier municipal Maury fut au nombre des victimes.

Le 9 thermidor an V (27 juillet 1797), M. Neyron est nommé président; mais la journée du 18 fructidor avait abattu les partisans de la contre-révolution; les royalistes cédèrent partout la place aux républicains. Le 29 brumaire an VI (19 novembre 1797), l'administration se composa de Jean-Baptiste

(1) 28 messidor an VII (15 juillet 1799).